

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-12-15-54 | Développement social - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Association du centre social de la Houssière (ACSH) - Vélos à assistance électrique en faveur de l'insertion
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'équipe de la Maison de l'information sur l'emploi et la formation (Mief) s'engagent depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'actions et d'accompagnements permettant de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des Stéphanois.

Pour lever les obstacles à la mobilité et favoriser l'accès ou le maintien des publics en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a saisi l'opportunité d'un appel à projet « Quartiers solidaires » mené par l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le projet a été retenu et une subvention de 8 000 € a été octroyée pour la mise en œuvre de l'action « un grand pas vers la mobilité ».

Cette action a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi dont la mobilité est un frein pour l'accès ou le maintien en emploi.

Les différentes actions menées dans le cadre de ce projet ont permis aux participants de découvrir des solutions de mobilité, de les expérimenter et de les adopter.

Dans le cadre de ce projet, la Mief a mis en place le projet « Cyclojob », système de location de vélo à assistance électrique (VAE) pour les Stéphanois engagés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Une convention de partenariat a été signée en 2021 entre la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'Association du centre social de la Houssière (ACSH) afin de définir les modalités de mise en œuvre de la location de VAE.

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a confié la gestion d'une partie du parc (2 vélos à assistance électrique) à l'ACSH de façon à ce que l'ensemble du territoire soit couvert et que l'accès aux habitants, notamment des quartiers Hartmann/la Houssière, soit facilité.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2021-06-22-25 du Conseil municipal du 22 juin 2021,

Considérant que :

- La Ville met à disposition des Stéphanois des vélos à assistance électrique à moindre coût, leur permettant de faciliter leurs démarches d'insertion socioprofessionnelles (stage, formation, emploi...),
- Cette action s'adresse aux Stéphanois-es, prioritairement issu-es des quartiers prioritaires de la ville, dépourvus de moyens de mobilité représentant un frein à leur insertion,

- La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a mis en place un partenariat avec l'Association du centre social de la Houssière (ACSH) afin de lui confier la gestion de deux vélos d'assistance électriques,
- Il est nécessaire de prolonger la durée de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'ACSH,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat avec l'Association du centre social de la Houssière et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc129016-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 décembre 2022

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET L'ACSH
Avenant 1**

ENTRE :

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Joachim Moyse, agissant en vertu de la délégation du conseil municipal, 28 mai 2020,

D'une part,

ET :

L'Association du Centre Social de la Houssière, régie par la loi du 1er juillet 1901, immatriculée sous le N° Siret 412 638 876 00026, dont le siège est 17 Bis Avenue Ambroise Croizat – Espace Célestin Freinet, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray représentée par sa Présidente, Madame Anne Remilleret, agissant au nom et pour le compte de l'association.

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

En 2021, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, par l'intermédiaire de la MIEF (Maison de l'information sur l'emploi et la formation) a mis en place l'action « un grand pas vers la mobilité.

Cette action a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi dont la mobilité est un frein pour l'accès ou le maintien en emploi. Les différentes actions menées dans le cadre de ce projet permettront aux participants de découvrir des solutions de mobilité, de les expérimenter et de les adopter. La MIEF déploie plusieurs actions : un entretien mobilité individualisé, des ateliers mobilité, un rallye « mobilité/insertion » et la location de vélo à assistance électrique (VAE).

Une convention visant à définir les modalités de partenariat entre la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Association du Centre Social de la Houssière dans la mise en œuvre de la location de VAE pour les stéphanois qui ont engagé un parcours d'insertion socioprofessionnel, a été signée le 1^{er} juillet 2021.

Article 1 : Objet de l'avenant

- Cet avenant a pour objet :
 - De prolonger la convention initiale jusqu'au 30 juin 2023.

Article 2 : Autres dispositions

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale de partenariat non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray en deux exemplaires,
Le 15 décembre 2022

M. Moyse Joachim
Maire de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

Mme Anne Remilleret
Présidente de l'Association